

DÉBAT PUBLIC « La mer en débat » Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral Jeudi 29 février 2024

SALLE/ADRESSE :	Atelier en ligne "Paysage marin et patrimoine : que représente la mer pour nous ?"
PARTICIPANTS:	55 participants
DÉBUT > FIN :	18h00 à 20h30

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme Lucie Béguin M. Pascal Brérat

Animation

Mme Valentine Coumert Eclectic Experience

Intervenants:

M. Patrick Moquay École nationale supérieure de paysage

M. Franck David GEOPHOM

M. Jérémy Simon Syndicat des énergies renouvelables

Mme Élodie Martinie-Cousty Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan

M. Norbert Samama Maire du Pouliguen - Association nationale des élus des littoraux

Mme Claire Hugues Commission permanente du Conseil maritime de façade

Mme Lucie Trulla DREAL Bretagne



COMPTE-RENDU DE RÉUNION:

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Nous allons démarrer cette rencontre, nous allons laisser le temps aux derniers participants de nous rejoindre. Nous allons doucement lancer cette rencontre. Merci à tous de nous avoir rejoints ce soir. Je me présente, Valentine Coumert, membre du groupement Eclectic Experience qui accompagne la Commission nationale du débat public dans l'organisation de ces rencontres numériques. J'animerai donc la réunion ce soir aux côtés de Lucie Béguin et Pascal Brérat, membre de l'équipe du débat sur la façade Bretagne Pays de la Loire.

Je vous ai largement répété ces règles, je ne vais donc pas passer trop de temps dessus. Simplement vous redire, n'hésitez pas à vous renommer avec vos noms, prénoms et organismes que vous représentez. Je précise que la rencontre est enregistrée, et que l'enregistrement sera mis en ligne sur le site du débat d'ici quelques jours. Si jamais vous rencontrez la moindre difficulté, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail qui s'affiche sur votre écran.

Les objectifs de la rencontre de ce soir : cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un cycle de webinaires organisés par l'équipe du débat de la façade Bretagne-Pays de la Loire. Six rendez-vous ont été prévus tout au long du débat qui se déroule sur six mois. C'est la quatrième rencontre ce soir sur la thématique du paysage marin et patrimoine. Il y a déjà eu plusieurs rendez-vous sur la filière éolienne, l'état écologique de la mer et les relations terre/mer. Il y aura d'autres rendez-vous derrière, notamment lundi prochain sur « parc éolien, atterrage et raccordement : contraintes et critères de choix ». L'ensemble de ces rencontres sert à balayer toutes les thématiques de ce grand débat qu'est la mer en débat. L'objectif de ce cycle de webinaires est à chaque fois d'approfondir une thématique en particulier, sans oublier, évidemment, le lien que cette thématique peut avoir avec l'ensemble des autres enjeux du débat, et donc de prendre connaissance du regard de différents acteurs sur ce sujet-là.

Différents intervenants aborderont ce sujet avec des angles différents, et ensuite, nous vous laisserons vous exprimer, aussi bien à l'oral, en sous-groupes, qu'à l'écrit, via le tchat, sur cette problématique en particulier.

Le déroulé : nous serons ensemble ce soir pendant deux heures et demie, de 18h00 à 20h30. Nous essaierons de ne pas déborder. Nous allons prendre un petit temps d'introduction pour présenter le débat public, ses modalités, ses objectifs, et prendre le temps, aussi, de faire connaissance avec tous les participants présents.

Puis, nous aurons une petite heure de table ronde avec les intervenants invités ce soir :

- Franck David, directeur de GEOPHOM,
- M. Jérémy Simon Délégué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables,
- Patrick Moquay, professeur à l'École nationale supérieure de paysage,
- Élodie Martinie-Cousty, présidente de l'union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan,
- et Norbert Samama, maire du Pouliguen et administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux.

Après cette table ronde, où l'ensemble de ces intervenants auront l'occasion de nous partager leurs points de vue et apports sur cette question du paysage marin, nous vous répartirons dans différents sous-groupes pour approfondir à votre tour ce sujet-là. Vous pourrez poser vos questions, partager vos points de vue, préconisations, et ensuite, nous reviendrons en collectif pour faire une restitution de ce qui se serait dit dans les sous-groupes puis nous orienter vers la conclusion.

Un petit mot sur les règles du jeu de cette rencontre. Le premier point, nous vous invitons à une écoute et une bienveillance tout au long des échanges, aussi bien à l'égard des intervenants, de l'équipe d'animation, l'ensemble des participants, que dans le tchat et pendant les échanges en sous-groupes.

Cet atelier visio sert bien évidemment à recueillir l'ensemble de vos questions, interrogations et avis sur ce sujet et sur le débat. Vous aurez donc l'occasion de vous exprimer à plusieurs reprises. Pendant toute la première partie, nous vous encourageons à privilégier l'usage du tchat pour poser vos questions



et réagir. Nous vous donnerons la parole à l'oral dans le cadre des sous-groupes. Une petite heure sera consacrée aux temps en sous-groupes, vous aurez donc largement le temps d'exprimer vos avis sur ce sujet. Par ailleurs, si nous n'avons pas l'opportunité de répondre à vos questions, vous pouvez ensuite les partager sur la plate-forme participative du débat dont l'adresse s'affiche sur l'écran.

Pour repréciser le quatrième point, l'ensemble des remarques, avis ou questions qui seront partagés ce soir seront pris en compte. Les questions qui n'auront pas été répondues pourront être reversées sur la plate-forme participative. Par ailleurs, tous les avis exprimés seront bien pris en compte dans la synthèse du débat. Donc ne vous inquiétez pas, si vous n'avez pas pu poser une question à l'oral, tout ce qui est écrit dans le tchat ressortira de vos échanges via les supports des sous-groupes et sera pris en compte par l'équipe du débat.

Et enfin, nous vous demanderons à toutes et tous, aussi bien les intervenants que les participants, de faire attention pendant vos prises de parole à être concis pour que nous puissions avoir le meilleur équilibre de parole possible.

Pour démarrer, nous vous proposons de faire connaissance via des petits sondages pour mieux comprendre qui est présent ce soir. Je vais donc demander à la régie de lancer le premier sondage qui consiste à savoir d'où vous venez. Nous avons mis tous les départements de Bretagne-Pays de la Loire afin de voir un peu la répartition géographique des participants. Vous pouvez également venir d'ailleurs, hors Bretagne et hors Pays de la Loire. Nous vous laissons répondre.

Les résultats ont été partagés, nous avons donc une large prépondérance de la Loire-Atlantique, avec derrière le Morbihan, un peu d'autres régions/départements, et un seul participant du Finistère. Merci beaucoup pour ce sondage.

Nous pouvons passer au deuxième sondage. En attendant, vous pouvez regarder ces premiers résultats géographiques. Le deuxième sondage sera simplement pour savoir qui est présent du point de vue des acteurs. Avons-nous beaucoup d'élus, de représentants de l'État, de simples citoyens, d'acteurs économiques, industriels ? Il y a un petit souci côté régie. Normalement, le sondage s'est affiché.

Les résultats s'affichent sur votre écran : 10 membres d'associations, quelques élus ou représentants d'élus, aucun pêcheur et quelques acteurs industriels. Et « autres », nous vous invitons à préciser dans le tchat si vous le souhaitez. Nous pouvons arrêter le partage.

Ensuite, nous vous proposons un autre petit exercice avant de nous lancer dans la table ronde et d'entendre nos intervenants. Le sujet de ce soir est un peu particulier, nous parlons de paysage, un sujet qui peut beaucoup se lier aux représentations, aux émotions, aux images. Nous vous invitons à partager vos points de vue.

Quand on vous parle de la mer, quelles sont les images qui vous viennent spontanément à l'esprit ? Afin de voir un petit peu, déjà, ce qui ressort de vos retours en tant que participants. Nous vous invitons donc, dans le tchat, à partager un mot, une expression sur les premières images qui vous viennent spontanément à l'esprit quand on vous parle de la mer. Si certaines personnes souhaitent expliciter, développer un petit peu ce qui vous vient à l'esprit, cette représentation, cette idée, nous vous donnons volontiers la parole pour développer un petit peu ces premières idées, ces premiers ressentis sur ce qu'est la mer et ce qu'elle représente pour vous.

Quelques personnes commencent à partager dans le tchat, n'hésitez pas à lever la main si vous voulez développer l'idée que vous partagez. Je lis « la liberté », « la vie », « l'infini », « l'immensité », « l'horizon à perte de vue ». Nous avons aussi du sensoriel, « les odeurs ». « La liberté », qui revient plusieurs fois. Je le répète, n'hésitez pas à lever la main si vous souhaitez prendre la parole à l'oral. C'est tout à fait possible et bienvenu si vous voulez développer une idée.

Monsieur Quentel, allez-y, nous vous écoutons.

M. Armand QUENTEL, représentant CFDT au CMF NAMO

Bonjour à toute l'assemblée. Je suis arrivé un petit peu en retard, donc j'ai loupé la première partie des origines. Je suis un ancien marin, mais je ne suis pas fondamentalement, en tant que marin, au Conseil maritime de façade, puisque je représente globalement les syndicats des salariés du maritime. C'est surtout un lieu de vie, un lieu où j'ai travaillé, et un lieu qui est, à mon sens, bien mal compris, bien mal connu, l'objet de tas de pensées bizarres. De la part des terriens, c'est vraiment fantasmé plutôt qu'autre chose. Nous avons du mal à échanger entre ceux qui sont sur la mer, qui en vivent, et les autres.



Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup pour ce partage.

Mme Noëlle BONNETAIN, Fédération Baie de Quiberon

Je voudrais répondre que ce n'est pas seulement le lieu de vie et de travail. La mer, ce n'est pas seulement les baignades en été et la navigation de loisirs. C'est aussi un espace, une immensité, un imaginaire. Cela fait partie de l'identité des peuples du littoral, et c'est donc très important pour leur qualité de vie, pour leur imaginaire. C'est ça aussi, la mer.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup pour ce partage. N'hésitez pas, si d'autres personnes souhaitent prendre la parole. Sinon, je vais me tourner vers ma collègue qui est en train de recenser tous les mots que vous avez partagés dans le tchat pour avoir une vision de ce qu'il en est ressorti. Si une dernière personne veut prendre la parole pour exprimer sa représentation de la mer, elle est la bienvenue. Sinon, je laisserais ma collègue en régie partager le résultat ressorti du tchat. En tous les cas, merci beaucoup pour tout ce que vous avez partagé à l'écrit et à l'oral. Il y a une dernière prise de parole. Après, nous pourrons partager le résultat.

Madame Neau, allez-y, nous vous écoutons.

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Bonjour, merci. Je voudrais aussi souligner que c'est un espace qui nous a été légué en l'état depuis la nuit des temps, dont nous sommes dépositaires. Beaucoup entendent le transmettre aux générations futures. C'est un espace qui n'a jamais été construit, traversé de façon pérenne par des bâtiments, des vaisseaux, des bateaux, etc. Là, nous sommes à un moment particulier où nous entendons faire cesser cet horizon infini et dégager cet espace horizontal sur lequel les populations du littoral, de tout l'arc atlantique depuis l'espace celtique, depuis la Galice en passant par la Bretagne, l'Irlande, l'Écosse, y ont occupé, y ont travaillé et ont un attachement charnel à cet espace. Merci.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup pour ce partage. J'invite donc ma collègue à partager le résultat. « La liberté » est beaucoup revenue, l'idée « d'immensité », aussi, « ressourcement », « infini », « bateau », « littoral » et d'autres mots qui apparaissent.

Monsieur Quentel, vous avez relevé la main, c'est pour un court commentaire ? Après, nous allons passer à la suite.

M. Armand QUENTEL, représentant CFDT au CMF NAMO

Il me semble qu'il manque un mot sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est le caractère imaginatif qui est transporté par la mer, « l'imaginaire ». La mer donne lieu à l'imagination et à des tas de représentations, bien sûr, mais l'imagination me paraît manquer dans le nuage de mots. Merci.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci pour ce commentaire. Je vois une autre main levée. Je vais exceptionnellement prendre cette prise de parole, mais après, nous allons passer à la suite. Allez-y.

Mme Brigitte JACQUES

Le dernier mot : « sauvage ». Il est impératif de garder du sauvage dans notre monde. Nous avons déjà une pression assez forte.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup pour ce partage. Je partage à nouveau mon écran. L'équipe du débat a organisé une grande enquête avec Ipsos en octobre dernier auprès d'un large panel de Français. Ils avaient fait le même exercice, posé la même question. Ce nuage de mots était ressorti à la suite de cet exercice. Nous retrouvons des mots similaires à ce qui est sorti ce soir, mais avec un peu plus de notions de vacances avec les idées de « vague », « plage », « soleil », « détente ». Nous voulions vous partager le résultat de cet exercice, qui a déjà été fait dans le cadre de l'enquête Ipsos.

Je vais tout de suite laisser la parole à Lucie Béguin, membre de la Commission particulière du débat public sur la façade Bretagne-Pays de la Loire, pour présenter le débat et les enjeux de cet atelier.



Mme Lucie BEGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Valentine. Tout d'abord, merci à toutes et tous d'être présents avec nous ce soir sur cet atelier. J'espère que tous ceux qui souhaitaient être présents ont pu trouver le lien pour participer. Cet atelier était initialement prévu en janvier. Pour diverses raisons, il a été décalé à cette date. J'espère donc que toutes les personnes qui souhaitaient participer ont pu être présentes. Auquel cas, comme vous l'a rappelé Valentine, notre atelier est enregistré et sera ensuite disponible sur le site du débat. Cet outil pourra continuer de vivre après notre séance ensemble.

Je salue également les différents élus, les représentants de la maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des représentants d'associations et d'acteurs qui sont parmi nous, et bien évidemment le grand public qui a toute sa place dans les ateliers que nous proposons.

Je me présente, je suis membre de la Commission particulière du débat public sur la façade NAMO, plus facilement Bretagne-Pays de la Loire. À ce stade du débat, le rôle de la CNDP, la Commission nationale du débat public, est déjà bien connu pour les participantes et participants de ce soir, mais peut-être très brièvement vous rappeler que c'est une haute autorité administrative avec en charge de veiller au respect du droit constitutionnel à l'information et à la participation du public, dans le cadre notamment de projets à impact environnemental.

Notre rôle est de garantir la transparence, l'accessibilité et la complétude de l'information, c'est-à-dire que toutes les informations existantes sur les sujets du débat doivent vous être mises à disposition. Nous organisons des échanges, nous cherchons par tous les moyens à créer les conditions pour que vous soyez informés, mais aussi pour que vous puissiez participer aux débats, soit dans des formes délibératives, soit dans des formes de rencontres publiques, de débats mobiles et plusieurs autres modalités. Également des modalités en ligne comme cet atelier en visio, ou encore les différents outils en ligne tels que « La mer en débat, faites l'expérience », que vous pouvez retrouver sur le site de la mer en débat. Et puis, nous avons un rôle très important, je ne vais pas m'étendre dessus ce soir, c'est toute la partie restitution de votre parole et la reddition des comptes.

Ce débat sur la planification maritime, sur le terrain, a commencé le 20 novembre et se terminera le 26 avril. Le travail ne s'achève pas après le 26 avril, bien évidemment, il y aura tout un travail de compilation de toutes les données qui ont été récoltées pendant le débat, les différentes escales de la mer et toutes les modalités en ligne, les cahiers d'acteurs. L'idée va être de compiler tout cela, d'en faire une synthèse, mais aussi d'avoir toutes les données brutes et de remettre ces éléments à la maîtrise d'ouvrage. Dans ce débat, nous avons été saisis au mois de mai dernier par la maîtrise d'ouvrage, le ministère de l'Énergie, le secrétariat d'État à la mer, le ministère des Transitions et RTE, Réseau transport électricité.

Juste après, vous aurez la partie reddition des comptes, qui est tout à fait essentielle pour garantir ces droits d'information et de participation du public. C'est le devoir de la maîtrise d'ouvrage. Quelques mois après leur avoir rendu notre rapport, ils reviendront en répondant, en justifiant ce qui va être prévu dans la planification maritime et la cartographie éolienne en mer par rapport à toutes les réponses. Au vu de tous les éléments qui auront été transmis, la maîtrise d'ouvrage s'est engagée à revenir vers le public, à publier et à justifier les différents choix qui vont être les siens.

Très rapidement, vous rappeler que c'est un débat national de grande ampleur. Au-delà des sujets qui sont très larges, nous sommes aussi sur des territoires très spécifiques et très divers, vu que nous sommes présents sur les quatre façades maritimes : Manche Est mer du Nord, NAMO, que nous représentons, Sud-Atlantique et Méditerranée. Nous aimons dire que nous avons une cinquième façade également, l'ensemble de la France métropolitaine. Comme nous l'avons vu avec ces divers nuages de mots, la mer, il y a un aspect de bien commun, où il peut y avoir une conscience collective de ce que cela représente. Chacun et chacune a une représentation de la mer, qu'on habite à Strasbourg, à Dijon ou bien à Rennes ou encore sur les littoraux de la France métropolitaine.

Côté Commission particulière du débat public, nous avons vu émerger cinq grands thèmes dans la phase d'étude de contexte qui vit tout au long du débat par rapport à ce que nous font remonter les divers acteurs, le grand public. Cinq grands thèmes qui sont très interdépendants. Nous sommes dans un milieu un peu écosystémique. Nous voyons bien que tout s'imbrique, le rapport entre la mer, la terre, la société, l'environnement, le climat, la biodiversité, l'éolien en mer, les énergies marines renouvelables, les activités maritimes et littorales, puis cet enjeu autour de la gouvernance et la participation du public.



Il y a bien sûr encore beaucoup d'autres sous-thèmes que vous pouvez faire remonter. C'est tout l'intérêt de la manière dont nous organisons les conditions de participation et de prise en compte de la parole du public, de voir le plus large possible. C'est à vous que revient cette charge de faire remonter les différents arguments qui vous paraissent prioritaires. C'est pour cela, par exemple, que nous ne parlons pas seulement d'éolien en mer, mais d'énergies marines renouvelables.

L'idée, à chaque fois, n'est pas forcément de faire des focus très spécifiques, mais de pouvoir élargir aussi, en fonction des sujets que vous souhaitez, vous, public, aborder.

Quelques chiffres qui nous concernent sur le parcours de la mer sur NAMO. Les modalités, nous avons essayé, sur la façade NAMO, de prévoir diverses modalités, des rencontres publiques sur chacune des escales que nous avons organisées.

Lundi, nous étions par exemple aux Sables-d'Olonne, où plus de 150 personnes étaient présentes pour cette rencontre publique. Nous faisons des ateliers en ligne pour essayer de traiter plus spécifiquement une thématique du débat. Nous sommes aussi présents sur le territoire, nous organisons des escales, nous faisons des débats mobiles, c'est-à-dire que nous sommes présents dans l'espace public et nous essayons d'informer sur le débat et de récolter la parole des habitantes des habitants d'un territoire. Des ateliers fresques, une fresque a été organisée spécifiquement pour ce débat. Je ne vais pas m'étendre sur le reste, mais il y a bien évidemment ce qui est très intéressant désormais : les ateliers cartographiques avec différents outils en ligne et en présentiel qui sont également sortis dernièrement pour participer et contribuer au débat public.

Je vous ai également remis les différentes escales du parcours de la mer, vous pouvez voir où nous sommes allés. Les prochains rendez-vous, ce sera Lorient à partir du 18 mars prochain, où nous serons pour un débat mobile, une rencontre publique, un atelier en ligne, des visites de la rade, une visite de la criée également. Pas mal d'événements.

Pour vous donner un chiffre qui peut être assez parlant à l'échelle nationale, je parle sous le contrôle de mes divers collègues qui représentent la CPDP, aux dernières nouvelles, il me semble que nous étions à plus de 155 événements organisés dans le cadre de ce débat au niveau national.

Il y a vraiment une profonde envie et un profond enjeu de créer le maximum de possibilités pour que chacun et chacune puissent s'exprimer dans le cadre de ce débat.

Vous redire peut-être ce que nous faisons ici ce soir. Ce fut un choix de notre CPDP d'aborder la question des paysages, non pas que nous avons nous-mêmes décidé que c'était un sujet, il y a surtout un retour d'expérience des divers projets énergie, projets environnementaux, où nous constatons bien que l'enjeu des paysages est essentiel. Nous souhaitions l'aborder spécifiquement en dehors de tout autre sujet.

Dans les slides que Valentine vous a présentés, il y a un atelier raccordement lundi prochain, le 4 mars. N'hésitez pas à venir, ce sera aussi très riche. Notre idée était d'aborder le paysage en tant que notion même. Les différents intervenants vont s'exprimer ce soir dans ce que nous avons appelé une table ronde. Nous n'avions pas envie d'organiser des présentations successives, nous avons plutôt choisi une table ronde pour confronter différentes expériences, points de vue et connaissances.

C'est pour cela que vous aurez la chance ce soir d'entendre :

- Patrick Moquay, directeur délégué à la recherche et Directeur du laboratoire de recherche en projet de paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles,
- Franck David, directeur de GEOPHOM, l'entreprise qui s'occupe de la modélisation lorsqu'il y a des projets, notamment des projets de parcs éoliens en mer, tout ce qui est photomontage,
- Jérémy Simon, délégué général adjoint du SER, le syndicat des énergies renouvelables,
- Élodie Martinie-Cousty, membre de l'Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan, l'UMIVEM.

Je voyais également le commentaire qui rappelait que Madame Martinie-Cousty, vous êtes également membres de FNE, mais ce n'est pas sous cette casquette-là que nous sommes venus vous chercher. C'est vraiment sous votre autre casquette, pour pouvoir parler du paysage.



Norbert Samama, maire du Pouliguen, mais également administrateur de l'ANEL, administration nationale des élus du littoraux. Là aussi, ce n'est pas sous la casquette de maire du Pouliguen que nous sommes venus vous chercher, mais plutôt sous la casquette d'administrateur de l'ANEL, même si évidemment, votre expérience en tant que maire permettra d'avoir aussi un certain retour d'expérience sur le parc de la Turballe.

Bien évidemment, je ne sais pas si les différents commentaires que j'ai bien reçus dans le tchat, qui sont vraiment essentiels. N'hésitez pas à l'alimenter.

L'objectif, en 40 minutes, est de pouvoir parler paysage. De quoi parle-t-on quand on parle de paysage ? Dans le cadre des projets d'énergies renouvelables, comme le cas des éoliennes en mer, comment cette notion est-elle intégrée ? Comment est-elle prise en compte ? Quels sont les critères, les points de vigilance, ou à l'inverse, les retours d'expérience existants, dont nous pouvons déjà faire état ?

C'est vraiment dans ce sens-là que cette table ronde a été construite. À l'issue de celle-ci, nous aurons déjà une première réaction de Claire Hugues, vice-présidente à la région Pays de la Loire, qui représente aussi la CMF, qui pourra déjà avoir une première réaction. Nous vous demanderons également de réagir avant de passer en sous-groupes. Vous aurez davantage de temps pour aller dans le fond des sujets, dans le fond de ce qui vous intéresse dans cette question de comment intégrer le paysage dans les énergies.

Je vous propose donc d'ouvrir vos micros. Nous allons essayer de recréer la convivialité d'une table ronde en visio, comme nous pouvons le faire en présentiel.

Ma première question s'adresse à vous, Patrick Moquay. En tant que chercheur, pouvez-vous revenir sur la notion de paysage ?

M. Patrick MOQUAY, professeur à l'École nationale supérieure de paysage

Bonjour à tous. C'est une notion qui, effectivement, a des sens qui peuvent être très divers et très discutés. Si vous ouvrez un dictionnaire, vous trouverez une définition du style « portion de territoire vu par un observateur ». C'est la définition de base qui envoie à des descriptions géographiques sur le relief, la végétation, etc.

Je suis très attaché à une définition donnée par la Convention européenne du paysage, qui nous amène à regarder le paysage comme étant « une portion de territoire tel que perçue par les populations ». Cette définition a introduit une dimension très importante : la perception par les populations. Il n'y a pas de réalité purement objective, matérielle, de paysage, mais il faut regarder comment les habitants, et éventuellement d'autres personnes ou acteurs qui ont affaire sur ce territoire, regardent leur espace ou leur territoire.

Ensuite, il y a différentes manières de creuser et de regarder comment cette perception du territoire se manifeste. Dans le débat académique français, il y a eu un certain nombre de travaux, je pense notamment à Alain Roger, qui ont mis l'accent sur la manière dont notre perception du paysage est nourrie par le travail des artistes, notamment des peintres. Comment la peinture de paysages a finalement façonné notre manière de regarder et d'apprécier les paysages qui nous entourent. Ce travail du regard artistique est extrêmement important, même si, à l'heure actuelle, je doute que nous puissions considérer que ce soit la seule source d'inspiration de nos réactions ou de nos appréciations vis-à-vis des paysages.

Prenons un autre exemple intéressant, car un peu provocateur par rapport à la question de la mer, celui du philosophe François Jullien. Il considère qu'il n'y a paysage « que là où il y a tension dans l'espace qui s'offre à notre appréciation ». Cela le mène à affirmer, et je vais corriger tout de suite après pour rassurer les auditeurs, qu'en mer, sous-entendu en pleine mer, pour lui, il n'y a pas de paysages, parce que nous sommes dans un espace infini et uniforme. En revanche, il précise tout de suite que dès qu'on est sur le littoral, là, il y a tension, c'est-à-dire qu'il y a le contraste, la tension entre différents milieux.

Je vais citer un dernier auteur américain, mais très francophile, John Brinckerhoff Jackson qui, lui, considérait qu'il n'y avait paysage que là où les humains, les habitants, l'homme étaient intervenus. Quelque part, c'est l'espace tel qu'il a été transformé et approprié par les populations. De fait, nos paysages tels que nous les connaissons aujourd'hui sont largement marqués par notre occupation de l'espace, que ce soit par les activités économiques, résidentielles, etc.



Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Justement, comment ont évolué cette notion de paysage et le paysage lui-même, depuis le temps que nous le regardons ?

M. Patrick MOQUAY, professeur à l'École nationale supérieure de paysage

Il y a deux dimensions. Non seulement le paysage lui-même, si on le regarde dans sa matérialité, il est en évolution, il est évolutif. Bien évidemment, la manière dont les populations regardent le paysage a elle-même évolué. Beaucoup de travaux historiques ont montré comment, par exemple, l'espace maritime, qui était parfois vu comme un espace effroyable, rejeté, est devenu un espace admiré, y compris dans sa dimension de risques que l'on appelle « sublime », qui nous submerge, qui nous dépasse. Les perceptions ont évolué.

Mais ce que je voudrais souligner, c'est que le paysage en lui-même est intrinsèquement dynamique. Les paysages évoluent en permanence, ne serait-ce que sous un certain nombre de dynamiques naturelles. Sur le bord de mer, il y a des variations quotidiennes liées à la marée, etc., mais d'une manière plus générale, nous avons les questions d'érosion, surtout la question de la végétation, c'est-à-dire les dynamiques de végétation qui vont modifier un espace. Évidemment, quand on parle de la mer ou de l'espace maritime, la dynamique de végétation existe sous la mer, mais en surface, on ne la voit pas vraiment. Et puis, il y a toutes les évolutions que j'évoquais précédemment, liées aux différentes modalités d'occupation de l'espace par les humains. L'évolution de l'agriculture transforme considérablement nos paysages terrestres.

Pour ce qui est de la mer, les usages maritimes dans nos régions, jusqu'à présent, sont des usages qui ne modifient pas l'apparence extérieure de l'espace maritime, à quelques exceptions près. Je suis originaire de Charente-Maritime, donc pas sur la zone du débat, mais nous avions tout de même des usages sur l'estran, notamment les écluses, qui pouvaient donner lieu à des constructions. Mais pour l'essentiel, nous sommes sur des espaces maritimes qui abritent des activités, la pêche, un certain nombre d'extractions, du granulat ou ce genre de choses, mais qui ne se voient pas.

Il y a également une dimension que j'ai totalement oubliée, je me suis concentré sur la vue, qui est le premier sens que l'on mobilise, mais en réalité, l'appréhension des paysages mobilise aussi les autres sens, y compris dans la dimension littorale : le rapport du vent, le bruit, l'odeur de la mer, l'odeur des algues. Tous ces autres sens sont aussi mobilisés dans la perception du paysage.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. N'hésitez pas non plus à réagir. Ce que vous dites, cela fait appel à ce que nous avons pu échanger avec vous, Jérémy SIMON, du côté du SER, ce lien entre paysages et infrastructures, notamment les infrastructures énergétiques. Quel est le lien ? Est-ce également le cas du côté des énergies renouvelables ?

M. Jérémy SIMON, Déléqué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables

Ce que je retiens comme fil rouge du propos précédent de Monsieur Moquay, en dézoomant un petit peu, en prenant un peu de recul historique, nous nous apercevons finalement que le paysage n'est pas figé. Il évolue avec la manière dont l'homme et les populations décident de leur quotidien, de leur avenir, etc. À l'époque de la période avant l'ère des fossiles, c'était essentiellement avec les énergies renouvelables que les gens se chauffaient, s'alimentaient. Il y avait vraisemblablement aussi des sujets d'acceptabilité à l'époque, mais le lien était quand même assez direct entre les petites infrastructures de production d'énergie et les besoins des personnes. C'est le lien qu'il faut que nous fassions, la démonstration de ce lien de nécessité entre des infrastructures qui vont, en ce qui concerne l'énergie, se voir de plus en plus, puisque nous allons passer d'une phase d'infrastructure, de production d'énergie, et en particulier d'électricité centralisée, à un écosystème décentralisé plus diffus sur le territoire. Progressivement, il va falloir nous mettre dans la tête que cela va finir par se voir quand même un peu. Tout l'enjeu est de faire en sorte que cela dérange le moins possible.

Pour cela, il y a plusieurs leviers. Il y a un travail à faire sur l'intégration de ces ouvrages dans notre paysage au sens noble du terme. Quand je parle d'intégration, il s'agit de nous assurer que cela soit harmonieux, et démontrer l'utilité de ces ouvrages pour le citoyen, pour le riverain, pour qu'il puisse avoir la certitude que cela est utile dans sa vie quotidienne. C'est ça, finalement, la clé de l'accessibilité.

Je voulais également donner un chiffre, la surface qui sera mobilisée si nous voulons atteindre des objectifs raisonnables de production d'énergies issues des parcs éoliens en mer. En France, nous avons



cette chance d'avoir des façades maritimes très importantes. Nous revenons souvent sur les chiffres de 2,8 %, un peu moins de 3 %, de notre surface maritime qui serait occupée par les futurs parcs éoliens en mer, d'où l'intérêt, et c'est essentiel dans le cadre du débat public, d'atterrir sur une cartographie équilibrée entre façades pour qu'il n'y ait pas de sentiments que certains font plus d'efforts que d'autres. Il faut vraiment que nous arrivions sur un résultat équilibré dans la répartition des parcs, dont certains, de toute façon, nous le savons, seront vraisemblablement, en tout cas, c'est ce que nous demandons, positionnés aussi assez loin des côtes.

Je rappelle que nous avons tendance à considérer qu'à partir de 20 kilomètres des côtes, cela se voit très peu. Au regard de l'enjeu qui nous appelle aujourd'hui à aller vers la décarbonation de l'économie, de produire de l'énergie, en particulier de l'électricité, pour décarboner notre économie, nous pouvons peut-être réfléchir à la meilleure manière de le faire, et accepter une modification relative de notre paysage; à partir du moment où cela est fait de manière intelligente, concertée, équilibrée, et où la démonstration est faite de l'utilité de ce travail pour tout le monde.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Vous avez déjà exprimé sur la fin plusieurs mots-clés. Nous avons entendu « équilibré », « concertée ». Cela va faire réagir. Je vois des mains se lever, nous allons faire le tour de la table ronde. Ensuite, nous aurons un temps pour répondre aux diverses questions.

Dans cette question d'intégration, avec des enjeux de transformation, nous l'avons vu avec la définition donnée par Patrick Moquay, il y a un aspect quelque peu scientifique du paysage. Ce qui nous intéresse, c'est toute la partie sensible. Mais c'est peut-être difficile, parfois, d'échanger sur un sujet sensible. C'est pour cela que dans les projets, généralement, nous faisons appel à vous, Franck DAVID, côté GEOPHOM, pour essayer de modéliser, à partir de photomontages, ce que les projets auront comme impact paysager. J'aimerais bien savoir comment cela se passe.

M. Franck DAVID, Directeur de GEOPHOM

Bonsoir à tous. En effet, nous allons produire des photomontages, des simulations, qui vont être des outils d'aide à la décision ou de planification en amont des projets pour jauger les visibilités des organisations spatiales des éoliennes vues depuis le littoral. C'est un travail que nous menons en amont dans le cadre du développement des projets, qui consiste à aller sur le territoire, en général, sur le littoral ou un peu sur la bande rétrolittorale, faire des prises de vue sur des zones identifiées pour leur sensibilité paysagère. À partir de certains lieux, nous allons construire des simulations visuelles suivant différents scénarios qui nous sont communiqués, qui vont produire des simulations visuelles. Pour le projet en question, elles permettront au maître d'ouvrage de prendre position, d'organiser son projet, de faire du débat, aussi, comme nous le faisons actuellement.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Vous avez déjà suivi des débats. Qu'est-ce que cela a-t-il apporté au débat ? Avez-vous remarqué des limites à cet outil de photomontage ?

M. Franck DAVID, Directeur de GEOPHOM

Bien sûr. Aux débats, cela apporte un visuel. Du point de vue paysager, c'est un élément très important, car chacun souhaite avoir une vision du projet dès qu'il est projeté, et savoir à quoi s'en tenir d'un point de vue visuel. C'est un élément extrêmement important et indispensable, le photomontage. Cependant, il y a évidemment des limites, parce que le photomontage est un document imprimé ou projeté sur un écran, qui va mettre en scène une situation particulière, celle de la photographie, c'est-à-dire une météo particulière.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

J'imagine différentes situations : le jour, la nuit, les orientations.

M. Franck DAVID, Directeur de GEOPHOM

La marée, etc. C'est une situation figée. Une photographie, c'est une image. Forcément, cela rend compte d'une situation, d'un visuel possible dans une palette immense. Un projet donné sur une année, du matin au soir, de janvier à décembre, sa visibilité va être extrêmement variable. Tantôt, les éoliennes seront claires, tantôt, elles seront sombres, tantôt visibles, tantôt invisibles. Un photomontage ne peut pas reproduire à lui seul toute cette variété de situations et de possibilités.



Notre travail est de faire une simulation cohérente avec la photographie, d'avoir une photographie qui soit réalisée dans de bonnes conditions de visibilité. L'idée est d'avoir une simulation représentative d'un bon niveau de visibilité. Sur l'année, les choses évoluent.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Quand vous partagez un photomontage avec le grand public, j'imagine que pour les habitants de ce littoral, il faut des conditions particulières ? Si je regarde la photo dans un espace sombre, un espace éclairé, cela va aussi jouer.

M. Franck DAVID, Directeur de GEOPHOM

Tout à fait. Le photomontage est un document qui doit être présenté. Il y a le photomontage en tant que tel, le document numérique, mais il faut aussi le présenter. La présentation du photomontage, c'est aussi important que le photomontage lui-même. Il faut qu'il soit observé à la dimension indiquée, qui dépend du champ visuel, de la taille du support. Il faut qu'il soit éclairé. En extérieur, on peut avoir 50 000 lux, un fort éclairage. Un papier imprimé, il n'émet pas d'éclairage, il faut l'éclairer avec une lumière artificielle qui puisse révéler les éoliennes. Ce sont de grandes éoliennes, mais souvent, qui sont très loin. Finalement, en hauteur apparente, elles sont extrêmement petites. Dans ces simulations visuelles, si le document n'est pas correctement présenté et éclairé, il ne révèle pas les éoliennes.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Y a-t-il d'autres outils que le photomontage ? Peut-on imaginer qu'il soit plus proche, peut-être, de la réalité, sachant que nous parlons de paysages et que nous avons bien vu cet aspect sensible ? De ce que je comprends, aucun photomontage ne représenterait exactement ce que chacun et chacune voit ou perçoit, de son paysage.

M. Franck DAVID, Directeur de GEOPHOM

Il va apporter une information visuelle d'une situation cohérente et plausible, mais il ne va pas recouvrir à lui seul toutes les situations. Comme autre outil, nous n'avons pas d'autre solution. C'est un outil qui a ses limites, mais qui est indispensable. Nous ne pouvons pas nous en passer. Malgré tout, il a ces limites-là.

Peut-être que dans les années à venir, nous utiliserons le casque de réalité virtuelle qui, aujourd'hui, n'est pas assez abouti pour permettre la restitution de petits détails, de grandes éoliennes, mais qui sont petites compte tenu de leur éloignement. Cela sera intéressant, car le casque de réalité virtuelle apporte une immersion visuelle bien plus importante que peut l'être un photomontage, même présenté, courbé sur des grands supports, comme nous avons pu le faire à Saint-Nazaire ou ailleurs. Nous aurons un gain qualitatif. Mais pour l'instant, ce n'est pas mûr, comme technologie.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Justement, peut-être que Norbert Samama pourra nous redire un ou deux mots sur son expérience à la Turballe.

Merci pour ces éléments. Pour rentrer dans le concret, Jérémy SIMON, vous qui êtes du SER, comment les porteurs de projets intègrent-ils dans le pratico-pratique cette notion de paysage ? Quels sont leur cadre, leurs obligations ?

M. Jérémy SIMON, Déléqué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables

Ils sont soumis à une réglementation très stricte, que ce soit pour les éoliennes à terre comme pour les éoliennes maritimes. Elles doivent respecter des normes et des codes, notamment le Code de l'environnement, etc. Ils doivent réaliser une étude d'impact environnemental, un gros document de plusieurs centaines voire milliers de pages qui intègre un volet paysager très important, qui doit être très circonstancié, très détaillé. En cas de critiques, en cas de contestations, en cas de recours, soit auprès de l'administration de façon hiérarchique, soit auprès d'un juge par un recours contentieux, le juge n'hésite pas à sanctionner s'il considère que l'étude d'impact, notamment sur le volet paysager, doit être considérée comme insuffisante. Cela arrive parfois, et parfois, cela est jugé suffisant.

Les porteurs de projets sont donc soumis à cette réglementation-là et intègrent ces considérations dans leurs réflexions. Cela fait partie des piliers d'un bon projet.



Et puis, il y a effectivement le moyen qui peut être le plus visible pour l'information du public : le sujet des photomontages qui permet d'avoir une visibilité et de se projeter sur ce que donnera tel parc dans telle zone.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Vous dites : « Le paysage est un des piliers ». Quels sont les autres piliers des projets ? J'imagine qu'il y a des enjeux de cohabitation des usages.

M. Jérémy SIMON, Délégué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables

Au syndicat, nous avons fait une sorte de retour d'expérience sur les principales questions d'interpellation des précédents débats publics. Nous avons tenté de synthétiser cela dans quatre grandes rubriques. Cela vaut ce que ça vaut, c'est un peu notre retour à nous, mais il permet au moins de systématiser peut-être un peu les choses.

Nous avons effectivement souvent des questions relatives au coût : est-ce que c'est cher ou non ? La compétitivité d'une filière est une question légitime à se poser quand nous voulons développer une filière économique qui, normalement, doit créer de la valeur.

Est-ce compétitif? C'est un gros sujet d'interpellation. Il y a ce que vous avez dit sur la cohabitation des usages, est-ce que quand je suis outsider, je vais sur un endroit qui n'est pas chez moi, est-ce que je le fais correctement? Cela va-t-il créer des conflits, etc.? Nous voyons que oui, comme le solaire, le photovoltaïque sur les terres agricoles, par exemple. Ce n'est jamais évident de s'intégrer, d'arriver comme cela. Cela relève de la cohabitation des usages. En ce qui concerne l'éolien en mer, il y a effectivement les activités de plaisance, le tourisme, les pêcheurs, etc.

Le troisième élément qui va tous nous intéresser, et en particulier Élodie, ce sont les sujets d'environnement, les milieux aquatiques, halieutiques, etc. Certaines choses doivent également être réalisées pour que ce ne soit pas contradictoire avec ces préoccupations-là.

Le quatrième point dont nous parlons aujourd'hui : le sujet des paysages.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Avec les habitants, comment cela se passe-t-il ? Comment est-ce partagé ? Comment leur permettre de s'approprier cette question des paysages dans les divers projets, de les traiter et d'y réagir ?

M. Jérémy SIMON, Délégué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables

Ce que nous disons au syndicat, et que nous constatons de la part des porteurs de projets, c'est que ces discussions-là doivent évidemment avoir lieu le plus tôt possible, le plus en amont. En même temps, les porteurs de projets doivent avoir suffisamment d'éléments concrets à partager. Si c'est juste pour dire que nous allons faire un projet quelque part, mais que nous ne savons pas où ni comment, avec quelle machine, cela ne sert à rien. Nous parlons dans le vent. Il faut le faire tôt, mais pas trop tôt non plus. Il faut avoir des choses à dire, à partager, à discuter. Au fur et à mesure d'un débat, d'une discussion, nous nous sommes rendu compte que nous voulions finalement implanter 50 machines quelque part positionnées comme cela. Finalement, nous réalisons qu'il vaut mieux en mettre 40 plutôt alignées dans ce sens-là, car le projet initial aura été contradictoire avec la préoccupation paysagère. C'est comme cela que ça se passe, et que cela doit se passer.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

J'imagine qu'il faut avoir un minimum de marge de manœuvre pour concerter suffisamment en amont.

M. Jérémy SIMON, Délégué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables Bien sûr.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Élodie Martinie-Cousty, cela fait un peu écho, j'imagine, à ce qui vient d'être dit par Patrick Moquay, Jérémy SIMON et Franck DAVID. Pourquoi est-ce essentiel de parler de paysage dans ce débat public sur la planification maritime des énergies marines ?

Élodie MARTINIE-COUSTY, Présidente de l'union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan

Tout d'abord parce que le paysage est une politique publique. Il existe des lois complètement liées aux paysages. Cela fait des années que nous avons des collectivités, des maires, un ministère de la



Transition écologique. Depuis 1930, même 1902, il y a une loi de classement au titre des paysages et des sites avec tout d'abord un Conseil national du paysage en plus d'une Commission supérieure des sites rattachés à ces ministères. Dans chaque département, vous avez une Commission départementale des paysagers des sites sous l'égide du préfet. Les sites littoraux, les sites que nous avons sur nos côtes, que ce soit en Bretagne ou en Pays de la Loire, sont très nombreux à être classés, parce qu'ils sont tout simplement magnifiques. Nous pouvons les classer par cinq critères différents :

- pittoresque, qui peut être peint, et Dieu sait si nos paysages littoraux ont été peints par les plus grands peintres comme Manet, Maufra, Gauguin et d'autres,
- légendaires, un peu comme la forêt de Brocéliande,
- historique,
- scientifique,
- artistique.

Avant les protections au titre de la biodiversité qui sont intervenues depuis la loi sur la nature de 1976 avec la création des parcs nationaux, la protection au titre des sites classés était la première protection foncière et paysagère dans la loi française. D'ailleurs, la plupart de nos grands parcs nationaux, de nos grands sites de France, même les réserves naturelles nationales, les parcs naturels et les parcs naturels marins, incluent des sites classés et des sites inscrits au titre des paysages. C'est donc une vraie politique publique. Elle doit être prise en compte de façon aussi importante au moment de la planification que la loi sur la transition énergétique, d'autres lois comme la loi sur la reconquête de la biodiversité, comme les enjeux de la pêche ou d'autres enjeux sectoriels qui font partie des politiques publiques.

Ce que nous avons vu depuis 11 ans dans les débats sur les parcs éoliens offshore, c'est que le paysage ressortait très fortement. En effet, c'est la première perception qu'en ont les habitants du littoral, mais c'est également vrai pour le terrestre avec une zone commerciale ou autres qui, comme rappelé par Monsieur Moquay, viennent perturber un paysage du quotidien ou un grand paysage.

Dans la convention de paysages de l'Union européenne, l'élément important du cadre de vie, c'est le paysage. On voit aussi dans votre étude de l'IFOP que la plupart des Français choisissent leur lieu de résidence en fonction de ce paysage et de ce cadre de vie. Tout le monde n'a pas la chance de venir habiter sur le littoral, mais c'est un élément absolument nécessaire à prendre en compte ; d'abord par les services de l'État, puisque c'est leur rôle de mettre en œuvre les politiques publiques, par les collectivités, par les décideurs. Sur la façade NAMO, quasiment les trois quarts du linéaire côtier sont au titre des sites, c'est donc très important d'inclure ces notions de paysages, cette protection paysagère dans la planification et dans les choix qui seront faits par la suite dans les décideurs.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Cela fait un peu écho à ce que pouvait m'expliquer Norbert Samama sur la place du paysage dans la caractérisation des communes du littoral. Quel est votre point de vue du côté de l'ANEL?

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux

Pour ma part, je vais prendre une casquette un peu différente, ni celle de maire du Pouliguen, ni celle de représentant de l'ANEL, mais celle de vice-président à la stratégie foncière et littorale et au Scot 2 Atlantique, c'est-à-dire La Baule-Guérande Agglo. Il y a une conscience beaucoup plus forte de ce qui nous entoure aujourd'hui, une conscience qui s'est développée non seulement avec la loi Littoral. Un certain laisser-aller s'est fait jour à une époque et a généré la loi Littoral et d'autres lois qui sont venues protéger nos espaces littoraux ainsi que nos espaces maritimes. En l'occurrence, nous avons eu, en tant que population, et aussi en tant qu'intervenant politique parfois, le regard très tourné vers l'intérieur de nos territoires. Je parle du Scot, parce que tout simplement, nous avions un Scot terrestre. Ce qui me semble absolument insensé...

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Un Scot, juste peut-être pour préciser ?



M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux

Le schéma de cohérence territoriale au niveau intercommunal, pardon. Le Scot en tant que tel avait vraiment ce regard tourné vers l'intérieur. Aujourd'hui, nous sommes dans une dimension totalement différente. Les consciences ont évolué, ainsi que l'intégration de l'univers marin qui nous entoure, de manière extrêmement forte.

La révision du Scot telle qu'elle est lancée aujourd'hui, c'est avec une intention très forte d'avoir un Scot littoral et maritime, aller bien au-delà de ce que je considère comme une limite artificielle, c'est-à-dire le domaine public maritime.

Je ne comprends pas aujourd'hui que, par exemple, les communes ne soient pas beaucoup plus associées quant à la gestion du domaine public maritime. Il est, soit, de la compétence de l'État, mais il est partie intégrante de nos domaines communaux. Je rejoins donc un peu le débat pour vous partager notre perception.

Je prends la parole des élus en tant que tel. Pour eux, c'est une identité. Ce qui nous entoure constitue notre identité. L'océan fait partie de notre identité. Nous nous identifions à travers notre géographie. Nous sommes une commune identifiée comme une commune littorale, c'est ce qui nous distingue. Après, ce qui nous distingue aussi fondamentalement, en termes d'identité, c'est que les lieux géographiques nous identifient. La commune du Pouliguen, et je reviens avec ma casquette de maire, c'est la côte sauvage. Ce qui identifie nos trois communes que sont le Pouliguen, Batz et Le Croisic, c'est la côte sauvage. C'est ça, notre identité.

Quand quelqu'un arrive dans un discours ou dans une posture ou dans un acte... Imaginons arriver à Paris, et qu'à côté de la tour Eiffel, je pose une éolienne. Nécessairement, quelqu'un, un habitant, vous dira : « Vous avez bravé ce qui fait mon identité, vous l'avez heurtée ». Je pourrais donner d'autres exemples, mettons, si vous préférez, l'éolienne à côté de Notre-Dame de Paris, vous auriez la même réaction. Quand on regarde l'océan, il est une partie de nous-mêmes. Il faut intégrer cette donnée identitaire des paysages, ils constituent ce que nous sommes, il y a le côté patrimonial. Nous avons également une démarche excessivement patrimoniale. Aujourd'hui, il n'y a pas que le patrimoine tel que nous l'entendons, le patrimoine bâti, il y a le patrimoine naturel. Or, nous nous battons pour avoir ce patrimoine naturel qui fait partie de notre richesse. Ils sont des parties de nous-mêmes.

Depuis plus de 50 ans, il y a une démarche extrêmement forte, et Madame Martinie-Cousty l'a soulevée, il y a tout un travail avec les inspecteurs des sites pour être extrêmement vigilants quant à la préservation de la beauté de nos sites, quant à la préservation de cette sensibilité que nous avons autour. Toute la côte sauvage est, pour une grande partie, classée en espaces naturels sensibles. En tout cas, la côte sauvage du Pouliguen.

Aujourd'hui, ce qui fait partie intégrante de nous-mêmes, on ne peut pas arriver dans un lieu géographique sans qu'il n'y ait une discussion, un débat et une intégration extrêmement forte avec l'autochtone. Vous ne pouvez pas toucher à son identité impunément et gratuitement. C'est en cela qu'il y a un lien dans la démarche même du positionnement des parcs éoliens. Il y a un lien absolument fondamental à faire avec le territoire, les habitants, les élus locaux. Vous savez à quel point nous demandons, au titre de l'ANEL, à avoir la fameuse carte d'installation des futurs parcs éoliens que nous n'avons pas. C'est un acte de transparence fort que nous souhaiterions avoir. Les choses ont évolué et ils vont finir par sortir, mais fondamentalement, au-delà de cette transparence, le lien avec le territoire, à tous les niveaux, au niveau éducatif, culturel, on ne peut pas avoir une démarche aussi forte d'une démarche malgré tout industrielle, que je n'assimile pas, moi, à ce jour à un tourisme industriel. Je n'ai pas, dans mon identité, la capacité à intégrer un tourisme industriel. Autant, j'ai une capacité à intégrer l'océan, mais je n'intègre pas au tourisme industriel.

Fondamentalement, ce lien avec le territoire est extrêmement fort. Il y a une sensibilité exacerbée par rapport à cela. Par exemple au titre de l'ANEL, nous avons un leitmotiv très fort : éloigner le plus possible ces parcs éoliens, avoir une démarche très forte en termes de parcs éoliens flottants.

Nous savons que nous avons une capacité d'éloignement beaucoup plus forte de nos côtes, et donc une insertion paysagère qui sera beaucoup plus indolore. Aujourd'hui, nous avons montré à travers les photomontages toutes les limites que cette démarche pouvait avoir. Je ne m'en cache pas, vous le savez au titre du banc du plateau de Guérande, nous avons eu un nombre incalculable, y compris des élus locaux, de réactions très fortes. Cela a été le pire des sentiments, celui d'avoir été quelque peu



floué entre ce qui était perçu à travers les photomontages et ce qui était perçu dans la réalité. Pourquoi cette différence de perception ? Je ne pense pas qu'elle soit liée au fait que vous ayez d'une manière ou d'une autre voulu tromper le public. Tout simplement, entre une photo, qui reste un objet à distance, et une réalité vécue à l'instantané, il y a un monde qui sépare les choses. En cela, toute forme de photomontage aujourd'hui a des limites très fortes. Il faut donc plutôt se projeter en se demandant où placer le paysage dans ce débat public, où le placer à travers cette démarche en matière d'énergies renouvelables. C'est vraiment une réponse fondamentale qu'il faut apporter.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Une question à tous pour conclure cette table ronde très brièvement, car je vois le temps qui tourne et des questions qui arrivent. Pour vous, quelles sont les meilleures conditions pour intégrer, inclure et prendre en compte cette notion de paysage dans la réflexion des énergies marines, notamment vis-àvis des enjeux de cohabitation avec les différents usages ? Quels sont vos retours d'expérience pour intégrer, prendre en compte ? Quelles sont vos préconisations ?

M. Élodie MARTINIE-COUSTY, Présidente de l'union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan

Tout d'abord, il faudrait que dans le document du maître d'ouvrage, nous ayons une carte des sensibilités paysagères, que ce soit la partie Bretagne comme pour la partie Pays de la Loire, avec les plus grands sites classés sur nos côtes et les enjeux de ces paysages. C'est très important que cela soit très bien explicité.

La deuxième chose, nous savons très bien que les éoliennes vont augmenter en taille, ce qui est assez intéressant. Nous avons déjà de la jurisprudence au Conseil d'État sur le développement des EMR, mais aussi des énergies marines renouvelables sur éolien et paysage. Ce débat doit permettre une bonne planification, une bonne acceptabilité sociétale de ces enjeux. Et ce soir, nous parlons essentiellement des paysages pour utiliser la meilleure technologie au large des sites qui ont une vraie sensibilité paysagère et environnementale, c'est-à-dire le flottant, mais pas pour le mettre à 10 ou 12 kilomètres des côtes, c'est ridicule d'utiliser du flottant pour cela, mais vraiment le mettre à au moins 40 kilomètres des côtes et travailler avec les énergéticiens pour que, sur les zones préférentielles, et nous savons que c'est possible, le design des groupes de parcs soit fait de telle façon qu'on n'ait pas de chapelets d'éoliennes le long des sites les plus sensibles au niveau des paysages, mais plutôt des dizaines de parcs en grappes et en cônes allant vers le large. C'est très important.

Nous avons vu des maires, comme le maire de Barfleur et de Saint-Vaast-la-Hougue, qui ont réussi à faire éloigner les deux parcs en Manche Ouest. Nous savons que cela est possible, ainsi qu'avec la technologie du flottant. Il faut donc vraiment l'utiliser. Mais il faut qu'en amont, nous ayons les outils cartographiques qui le permettent, et qui permettent aussi aux services de l'État et aux décideurs de prendre les bonnes décisions. Or, nous ne l'avons pas.

Quand vous regardez le site de la DREAL Bretagne, la cartographie des sites classés n'est pas la même que sur les sites des Pays de la Loire. Il faut donc une forme d'uniformisation de ces enjeux-là pour que ce soit vraiment pris en compte, et donc généraliser cette cartographie et la planification. Le débat public devrait nous y aider. Mais vraiment, nous avons besoin d'ajouter aux enjeux de biodiversité, aux enjeux de la pêche et tous les enjeux dont nous allons parler dans le débat de cette cartographie paysagère.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est un peu aussi ce que vous disiez, Patrick Moquay, sur comment inclure cette question.

M. Patrick MOQUAY, professeur à l'École nationale supérieure de paysage

J'ai envie de résumer, y compris par rapport à ce que nous avons pu lire dans le tchat. Nous sommes face à un espace, la mer, qui évoque un imaginaire particulier, notamment parce que c'est un espace vierge de construction dans la plupart des cas, et qui est donc perçu comme un espace qui a une sacralité.

De ce point de vue là, soit on est dans une acceptation de ce caractère sacré de la mer, et aucune installation d'aucune sorte ne peut y trouver place, soit on accepte le principe d'aménager l'espace maritime, peut-être pas à la même hauteur, j'espère, que nous l'avons fait sur l'espace terrestre. À ce moment-là se pose la question des conditions et des critères qui permettent de poser des limites à cet aménagement.



On se retrouve ce qu'évoquait à l'instant Madame Martinie-Cousty, c'est-à-dire déterminer les sites sur lesquels des enjeux patrimoniaux très importants et justifient que tout aménagement soit exclu, donc de définir les sites sur lesquels les aménagements seraient envisageables. Mais à la base, il y a vraiment cette acceptation ou non, ce caractère inviolable ou non de l'espace maritime qui structure le débat. Je le ressens comme tel.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

C'est exactement l'objet de ce soir et des sous-groupes. Je vous passe la parole tout de suite, Norbert Samama, mais c'est vraiment cet enjeu, peut-être que les mots n'ont pas été énoncés comme tels, mais est-ce que le paysage peut être aussi un critère qui revient sur des opportunités de développement de certains projets ? C'est ce que vous aviez un peu dit en linéaire, Jérémy SIMON, sur les questions de recours de projets, de l'intégration de cet enjeu de paysages. Je vous passe la parole, Norbert Samama, je vous en prie.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux

Une des clés de cette stratégie telle qu'elle se met en place est non seulement de définir de manière extrêmement précise ces cartes du paysage. Pourquoi pas, je l'entends, mais au-delà de cela, il y a vraiment un travail très fort qui doit se faire, non seulement un travail d'aller-retour avec la population et les représentants locaux, mais aussi un travail très écosystémique, un travail beaucoup plus large. Se demander quel est le sens de la démarche à travers les énergies renouvelables, au niveau de nos océans, quelle est la pérennité dans le temps, comment les choses s'établissent dans le temps, comment agir sur la biodiversité marine ou comment celle-ci est impactée. C'est un travail extrêmement large, en y intégrant parfaitement l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Il y a eu un sentiment, pour ce premier banc de Guérande, que les choses ont été calquées, plaquées. C'est exactement ce qu'il faut éviter. Justement, il faut tirer les leçons du passé. C'est cette collaboration extrêmement forte entre l'ensemble des acteurs qui nécessite aussi une forte pédagogie, une approche scientifique. Nous laissons trop de côté, dans beaucoup de domaines, les sciences. Il faut réintégrer le monde scientifique aux démarches qui sont faites, y compris dans l'étude de la portée des éoliennes dans la production d'énergie, parce que je pense que c'est un ensemble. Quand on donne du sens à l'ensemble, on partage beaucoup mieux les solutions vers lesquelles nous aboutirons.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

C'est cet enjeu d'acculturation, finalement.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux

Très fort.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Jérémy SIMON, vous souhaitez peut-être réagir sur cette question d'inclusion de la notion de paysage ? Ou également Franck DAVID ? N'hésitez pas.

M. Jérémy SIMON, Délégué général adjoint du syndicat des énergies renouvelables

Peut-être un petit mot rapide, puisque vous m'en donnez l'occasion, pour revenir sur les technologies. Il faut simplement faire attention à ne pas s'enfermer dans des injonctions un peu contradictoires en demandant à la filière à la fois une bonne intégration paysagère, mais aussi qu'elle soit compétitive. C'est une petite nuance sur le tout flottant. Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir une grosse maturité sur le posé, il faut poursuivre dans cette voie tout en développant le flottant. C'est vraiment la dynamique qui est faite, et cela va se faire de manière séquencée. Mais penser que nous réglerons le sujet uniquement en ne misant que sur le flottant, à mon avis, risque d'être un peu dangereux.

Le deuxième point : donner un sens à tout cela, imaginer l'approvisionnement en énergie, en particulier en électricité, en misant sur un mix très diversifié. Je voyais dans le tchat un rappel de solutions : biomasse, solaire thermique, solaire en toiture, éoliens... Tout cela doit faire partie de l'équation pour nous donner un maximum de chances d'arriver à notre fin, c'est-à-dire aller vers la neutralité carbone, se débarrasser du fossile. C'est l'ennemi que nous avons tous. Aujourd'hui, nous apportons encore 60 % d'énergies fossiles en France pour notre consommation domestique. Cela doit tous nous réunir, c'est contre cela que nous devons nous battre. Ensuite, les solutions doivent être plurielles. Il y a le



nucléaire, il y a les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques et non électriques. Il faut aller vers cela ensemble. C'est le meilleur moyen de sortir, ensemble, par le haut dans ce débat public.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Administrateur de l'Association nationale des élus des littoraux

Si je peux me permettre une note d'humour, Monsieur Simon, venez vivre la vie d'un maire, notre quotidien est fait d'injonctions contradictoires. Au contraire, notre plus grand défi est de sortir de ces injonctions contradictoires par le haut. Je vous donne un exemple tout bête et très simple, nous sommes sur le zéro artificialisation nette. Demain, nous avons un défi : ne plus étendre nos zones urbaines, faire en sorte de ne plus consommer d'espaces non artificialisés, et en même temps, nous avons un défi majeur qu'est la crise du logement. Nous devons réussir à faire comprendre que la densité peut passer par la qualité. En cela, c'est un grand défi.

Malgré tout, et c'est une note d'optimisme que je vous apporte, nous y arrivons quand nous associons pleinement notre population. Nous l'avons fait, même si c'est un sujet mineur par rapport aux parcs éoliens, je l'entends, mais nous l'avons fait à travers des ateliers participatifs. Nous avons eu un travail de pédagogie extrêmement fort pour montrer tous les enjeux qu'il y avait derrière la démarche. Cette pédagogie, nous l'avons faite à travers les écoles, à travers nos concitoyens. C'est en cela que ces injonctions contradictoires vont nous mettre dans une situation extrêmement complexe, et c'est un défi extrêmement intéressant à relever.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, c'est exactement l'objet de ce débat. Nous l'avons vu avec les différents éléments que vous avez pu nous partager. Nous pourrions rester des heures à discuter "paysage", mais nous avons des enjeux de production et d'entendre ceux qui ont envie de partager, les participantes et les participantes. J'aimerais me tourner, peut-être, tout d'abord vers Claire Hugues, en réaction à ce qui vient d'être dit, côté Conseil maritime de façade que vous représentez ce soir.

Mme Claire HUGUES, Commission permanente du Conseil maritime de la façade NAMO

Merci de me donner la parole, je vais essayer d'être assez succincte. Un certain nombre de nos réflexions ont été reprises dans la table ronde.

Peut-être pour redire à ceux qui ne connaissent pas cette instance que sur notre façade, comme sur les autres façades nord Atlantique Manche Ouest, donc Bretagne-Pays de la Loire, il y a donc un Conseil maritime de façade coprésidé par les préfets et les préfets maritimes, constitué d'un grand nombre de personnes réunies représentant différents collèges. Je voudrais juste insister sur la représentativité aussi de ce Conseil maritime de façade : des représentants de l'État, des représentants des collectivités territoriales, des représentants du monde économique, des représentants des employés, des salariés de cette entreprise, et des représentants de diverses associations, tout particulièrement les associations environnementales.

L'objectif du Conseil maritime de façade, j'en préside une sous-instance, la Commission permanente, est de décliner la stratégie nationale maritime de l'État à l'échelle de notre façade.

Dans ce groupe représentatif, nous travaillons depuis de nombreuses années pour proposer une déclinaison de la stratégie nationale maritime à l'échelle de la façade maritime avec des objectifs environnementaux et économiques ainsi que des actions. Pour ce débat public, nous avons un peu synthétisé nos travaux, exercice un peu complexe, en essayant de donner la vision à horizon 2050 que nous avons sur ces politiques maritimes dans toute leur diversité, avec les facettes environnementales et les facettes économiques. Il est important de savoir qu'il y a une instance qui travaille de longue date. D'ailleurs, certaines personnes connectées, certains intervenants font partie de ce Conseil maritime de façade, et c'est l'occasion de les remercier pour leur fort investissement.

Si on essaie de zoomer sur cette thématique, nous avons travaillé à cet atelier pendant cette vision à 2050, et nous avons des éléments qui concernent la notion de paysage et de patrimoine. Dans notre vision à 2050, les acteurs de la façade préservée restaurent un certain nombre d'éléments à enjeux comme la biodiversité, les espèces, mais aussi les paysages marquants de nos identités bretonnes et ligériennes.

Nous disons aussi que l'État et les collectivités mettent en place des politiques terrestres qui préservent les paysages locaux. C'est-à-dire que dans cette vision à 2050, cette notion de paysage, de patrimoine, existe dans notre vision sur les objectifs et les actions que nous souhaitons.



Pour zoomer un petit peu plus sur les enjeux identifiés par notre commission permanente au Conseil maritime de façade sur ces sujets de paysage marin et de patrimoine, en trois temps, de manière globale sur le patrimoine, les enjeux sont :

- assurer la préservation, la restauration, la conservation de ce patrimoine matériel et immatériel, petit clin d'œil à Armand Quentel qui a aussi insisté sur ce sujet, et il avait raison, savoir partager ce patrimoine en renforçant la mémoire, c'était quelque chose qui nous paraissait important;
- Ce sujet doit également être intégré dans le critère des sites mer et littoral de la stratégie nationale biodiversité. D'autres stratégies existent, elles sont liées à cette notion comme la stratégie nationale de biodiversité. Il nous paraissait également important que cette stratégie nationale de biodiversité intègre le classement paysager, ce sont donc des éléments que nous avons pu ressortir de notre vision, de nos travaux. Et puis, cela a été abordé dans la table ronde, une notion importante à appréhender : l'évolution du paysage face au changement climatique, en particulier sur l'évolution du trait de côte.
- Troisième pavé, celui qui importe le plus de nos discussions ce soir : les éoliennes, leur implantation en mer avec un nouvel objet dans le paysage vu de la côte, mais aussi vu de la mer. Nous pouvons aussi le voir comme une opportunité, négative ou positive, de créer de nouveaux paysages. Cela signifie également qu'il faut qu'il y ait un travail architectural sur ces nouveaux paysages qui vont être créés, un enjeu de respect du patrimoine terrestre et des sites classés. Ce fut abordé par quelques personnes de la table ronde. Des outils de protection qui existe également sur nos littoraux, les aires de mise en valeur des paysages, les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, qui sont des outils de préservation sur nos littoraux, les éoliennes visibles, voire probablement intégrées, tous ces outils de valorisation de protection de nos paysages à terre. Nous avons également mis en avant l'écoconception des nouveaux ouvrages qui nous permettra peut-être une meilleure intégration paysagère de ces objets.

Nous avons parlé de flottant, c'est quelque chose qui revient souvent, effectivement. Il faut nous dire les choses très en face, sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest, nous avons un objectif énoncé de déploiement d'éolien flottant qui est gigantesque. Peut-être que sur notre façade, plus que sur d'autres encore, nous avons à déployer plus rapidement l'éolien flottant qui nous permettra de nous éloigner des côtes. C'est quelque chose que nous devons intégrer malgré les difficultés. Cela signifie également qu'il faut arriver à accélérer dans ce domaine, en particulier sur ce qui ne flotte pas aujourd'hui, en l'occurrence les sous-stations.

Peut-être terminer en espérant ne pas avoir dévoyé la parole de la Commission permanente et d'avoir tout abordé, nous pouvons également le voir comme une opportunité sur le tourisme. Les touristes sur nos littoraux viennent pour notre patrimoine, pour nos paysages naturels, mais force est de constater que certains touristes, en particulier dans la jeunesse, sont aussi intéressés pour aller voir ces nouveaux objets en mer. Ce n'est pas une fin en soi, néanmoins, nous pouvons le voir sur ce côté-là. Sur le parc de Saint-Nazaire, il faut avouer que les propositions touristiques sur ce sujet ont grand succès. Il faut simplement l'intégrer, je ne dis pas pour ou contre, mais il faut intégrer cela.

Puis, un sujet qui n'a pas été abordé tout à l'heure pour terminer sur cette notion d'éolien : patrimoine et paysage. Nous parlons souvent des éoliennes en mer. Il ne faut pas oublier non plus qu'elles ont un atterrage, elles ont des raccordements. Nous avons aussi ces objets qui arrivent sur le littoral par les plages. Les unités de raccordement sont généralement un peu plus loin en rétro littoral, mais néanmoins, il faut intégrer aussi qu'il y a un parc en mer, qu'il y a ce raccordement terrestre.

Voici donc tous les enjeux, j'ai essayé de les regrouper, que nous voyons autour de la politique maritime, puis cette notion de paysage et de patrimoine. Merci de m'avoir laissé ce temps de réaction à l'issue des tables rondes.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Madame Hugues. Effectivement, vous faites très bien le lien avec le prochain atelier en ligne de la façade NAMO qui aura lieu lundi 4 mars, justement sur les questions autour du raccordement.



Je vais passer la main à notre animatrice de la soirée, Valentine, pour nous expliquer la suite du déroulé. Nous voyons des mains levées, mais je crois qu'il y a pas mal d'éléments que nous souhaitions vous partager également. Je t'en prie, Valentine.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, Lucie, et merci à tous nos intervenants qui se sont exprimés ce soir.

Effectivement, le paysage est un sujet qui vous fait réagir. Nous n'allons pas vous retenir encore trop de temps pour que nous puissions passer rapidement en sous-groupes, où se passeront tous les échanges. Vous pourrez amplement réagir, rebondira ce qui a été dit. Nous vous demandons juste encore un tout petit instant de patience.

Pascal Brérat, de la Commission particulière du débat public, va faire une synthèse de ce qui a été exprimé dans le tchat. Nous avons bien lu avec attention tout ce que vous avez partagé, donc nous allons faire une courte synthèse pour, ensuite, partir en sous-groupes pour approfondir les échanges sur ce suiet.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Bonsoir. Je vais m'efforcer d'être synthétique, et ce n'est pas facile, parce qu'il y a eu beaucoup d'expressions, relativement peu de questions, et beaucoup d'avis ou de positions exprimés par les uns et les autres.

Dans une première partie, nous avons eu beaucoup d'expressions pour mettre en valeur les qualités et la perception que nous avons de la mer d'une façon générale. Nous avons parlé de liberté, de vie, d'immensité, d'espaces sauvages, de simplicité. Toutes les caractéristiques de ce que nous percevons régulièrement de la mer.

En face de cela, nous avons trouvé exprimées toutes les craintes que peuvent engendrer l'idée de venir mettre des parcs éoliens dans ce milieu. Nous avons par exemple parlé de « forêt d'éoliennes », de choses comme cela. Tout cela s'équilibrait d'une certaine façon et se faisait écho. C'est une des premières parties du tchat.

La deuxième partie a beaucoup tourné sur l'interrogation de la notion de paysage en lien avec les intervenants. Nous avons vu des fractures extrêmement importantes sur cette notion, qui traduisent sans doute une forme d'insuffisance de débats préalables sur la question propre du paysage et des façons dont ils l'apprécient.

Nous avons aussi vu évoqué, puis ça a disparu, et c'est peut-être dommage, le rôle culturel de la mer, notamment en Bretagne.

Un des points qui sont apparus après, qui est important et qui a été très relayé, c'est tout le sujet de la représentation des photomontages et de leurs limites. Des éléments de réponse ont été donnés dans la table ronde, mais c'est quelque chose de ressenti comme étant non représentatif de la réalité d'une façon générale.

Après, nous avons une ligne de fracture assez franche entre ceux et celles qui affirment qu'il n'y a pas de solution en termes de paysage dès lors qu'on met des éoliennes, même si on les met loin, et celles et ceux qui pensent qu'il est possible d'ouvrir un certain nombre de situations dans lesquelles débattre de la guestion.

Après cela, il y a tout de même eu quelques questions qui méritent d'être répondues. Tout d'abord, toujours le même sujet des cartes NAMO. La maîtrise d'ouvrage a mis une réponse en ligne, peut-être pourrions-nous lui donner la parole pour qu'elle la précise.

Et puis, deux ou trois intervenants ont redit que le débat ne servait à rien parce que la décision était prise. Là-dessus, nous allons répondre comme nous le faisons d'habitude : le débat public intervient en amont de la construction des projets, des plans ou des programmes, comme les DSF, pour que le maître d'ouvrage puisse, justement, intégrer les arguments et les opinions des participants aux débats. Dès lors, la décision n'est pas prise, elle le sera à l'issue d'une consultation qui porte sur un projet de DSF, lui-même pris, développé et organisé en fonction des éléments.

D'ailleurs, le débat public comporte nécessairement une part de discussion sur l'opportunité des mesures qui sont envisagées dans le cadre d'un plan et programme. C'est bien en participant à ce débat que nous pourrons agir sur la décision finale.



Il y a une question un peu similaire qui touche au déficit d'études environnementales. À partir du moment où nous avons un débat en amont, nous ne pouvons pas avoir tous les éléments d'une étude environnementale complète à ce stade, mais elle sera enrichie en fonction des éléments et des enjeux environnementaux que le débat peut mettre en exergue. Lorsque le projet de DSF sera fait, un rapport environnemental prendra en compte les différents sujets environnementaux. Voici donc les grandes lignes de ce que je peux avoir repéré et synthétisé dans ce tchat.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, Pascal, pour cette synthèse. L'intégralité de ce que vous partagez dans le tchat et de ce qui sera dit en sous-groupes, comme nous vous l'avons précisé en introduction, sera bien prise en compte dans la synthèse de ce webinaire et du débat. N'ayez pas d'inquiétude là-dessus.

Par ailleurs, nous avons bien vu l'ensemble de vos mains levées, mais comme nous l'avions prévu dans le déroulé, l'idée est de vous donner la parole dans les sous-groupes pour que ce soit beaucoup plus libre dans les temps d'expression. Ne vous inquiétez pas, nous allons partir en sous-groupes dans un instant.

La maîtrise d'ouvrage réagira en toute fin de ce webinaire pour répondre à certaines remarques qui auront été partagées, et pourra notamment repréciser ce qui a déjà été répondu dans le tchat au sujet des cartes NAMO.

Sans plus attendre, pour enfin vous donner la parole, je vous propose de partir dans les sous-groupes. Je demande à la régie de préparer la répartition. Vous allez partir pendant une grosse demi-heure pour débattre de tout ce que vous avez entendu. Cette notion de paysage, comment en tenir compte dans le développement des projets éoliens en mer, et quelles seraient les conditions de mise en œuvre de ces projets.

Nous allons donc vous laisser vous exprimer sur tous ces sujets dans les sous-groupes. Cela va se faire automatiquement, ne vous inquiétez pas, un message va apparaître sur votre écran, il vous enverra automatiquement dans un sous-groupe. Nous nous retrouverons ensuite en plénière dans environ 30 minutes pour partager ce qui aura été exprimé dans les sous-groupes. Je me tourne vers la régie. C'est parti.

Les intervenants débattent en sous-groupes pendant environ 45 minutes

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Je vous propose de faire la restitution de ce qui s'est dit dans vos sous-groupes, pour partager les points de vue qui ont pu émerger dans les deux espaces différents. Est-ce que quelqu'un du groupe 1 accepte de faire la restitution des échanges ? Je me tourne vers Clémence ou Pascal. Si le groupe 1 n'est pas prêt, nous pouvons démarrer par le groupe 2.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

C'était assez intéressant et assez compliqué, parce qu'il y a eu des postures différentes. Nous avons entendu des mots forts, « sacrifice », « culpabilisant », parce qu'un certain nombre d'acteurs se sentent en position de faiblesse par rapport à leur position qui induirait la non-prise en compte du réchauffement climatique ou des nécessités de prendre en compte des ensembles d'actions collectives au détriment de leur cadre de vie, et notamment du paysage. C'est un des grands thèmes du débat, avec des positions différentes.

Il y avait tout de même une difficulté à parler et à concilier les légitimités individuelle et collective, à trouver un compromis entre les deux, sachant que d'une façon générale, quand on parle en alternative, nous avons une grande difficulté à sortir d'appréciations compartimentées. Par exemple, pour moi, l'éolien, c'est le paysage. Nous ne parlons pas du nucléaire en paysage, par contre, le nucléaire peut être telle autre chose. Nous avons beaucoup de difficultés. Il y a une sorte de cloisonnement qui pose des difficultés récurrentes et qui perturbe la faculté de débattre entre personnes de points de vue différents.

Le deuxième sujet qui est revenu, et qui vient de façon récurrente, c'est le manque d'études préalables. C'est assez bien, car le vocabulaire a un peu évolué au cours de l'atelier, et nous sommes vraiment venus sur des études préalables. Avant, nous parlions d'études environnementales, ce qui peut être un peu compliqué à intégrer par rapport à la norme administrative. Nous avons bien insisté sur cette nécessité d'avoir des études préalables en matière d'environnement efficace.



Dernière chose, un petit débat sur l'intérêt de prendre en compte la notion de patrimoine immatériel. Là aussi, nous avons des positions qui resteront assez différentes.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, Pascal, pour cette synthèse. Est-ce que le groupe 2 accepte également de nous partager les éléments qui sont ressortis ? Je me tourne vers Lucie.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Tout à fait. Merci, Valentine. Nous aussi, il y a eu pas mal d'échanges, nous avons pu faire ressortir beaucoup de critères sur la prise en compte du paysage. Peut-être déjà cet enjeu que le paysage soit un critère réellement reconnut par les pouvoirs publics dans le choix d'implantation des éoliennes en mer. Cela peut être un critère qui vient questionner l'opportunité des projets.

Également un enjeu d'intégrer les habitants et les élus locaux le plus en amont possible des projets pour que ce soit des projets adaptés aux spécificités des différents littoraux et différents espaces maritimes, et que les différents usages soient également intégrés. Avoir aussi le point de vue des usagers de la mer, des usagers professionnels, comme les marins, les navigateurs.

Enfin, il y avait aussi beaucoup de questionnements sur l'opportunité du développement éolien. Nous avons pu discuter de quel mix énergétique en Bretagne, sur la façade NAMO, et plus largement en France. C'est un sujet qui est vraiment revenu.

Comme le premier groupe, nous avons aussi abordé l'enjeu que le paysage est un patrimoine à valoriser, à préserver. C'est un enjeu de le prendre en compte dans le développement de projets, comme les parcs éoliens marins.

Tout cela ne retranscrit pas parfaitement tout ce qui a été dit. Je tiens à remercier l'ensemble des participantes et participantes d'avoir contribué au débat.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, Lucie. Pour rappel, le support de prise de notes de vos échanges en sous-groupes sera mis en ligne sur le site Internet. Par ailleurs, tout ce qui ressortira des sous-groupes sera aussi extrait pour faire le compte rendu de cette réunion et du débat. Ne vous inquiétez pas, rien n'est perdu, on ne s'arrêtera pas à cette synthèse résumée.

Une main s'est levée, nous allons tout de suite donner la parole à Lucie Trulla. Après son intervention, donc celle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, nous pourrons reprendre quelques courtes réactions et interventions des participants, avant de nous quitter et de nous dire au revoir pour ce webinaire. J'ai conscience que ce sujet vous a beaucoup parlé, que c'est frustrant, mais nous aurons un dernier court passage d'expressions avant de terminer, pour ne pas trop déborder, car il est déjà 20h28.

Madame Trulla, je vous laisse la parole pour une courte réaction à tout ce que vous avez entendu ce soir

Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets d'énergies marines renouvelables - DREAL

Je vous remercie. Je voulais tout d'abord remercier l'ensemble des participants pour la qualité des échanges de ce webinaire.

Pour rappel, la maîtrise d'ouvrage, donc l'État, va verser pendant le mois de mars une étude paysagère et patrimoniale qui permettra de présenter l'analyse, un état des lieux des paysages de la façade au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire. Cette étude sera également réalisée en Nouvelle-Aquitaine, en Normandie et au Pas-de-Calais. Elle permettra de présenter une analyse paysagère du littoral et d'identifier les principaux enjeux, tant du point de vue patrimonial que touristique : activité, urbanisme ou les enjeux liés aux voiries et à la desserte.

D'ores et déjà, dans les critères techniques d'identification des zones propices, comme nous avons pu le présenter à plusieurs reprises, l'État a choisi de retenir une distance minimale à la côte et aux îles habitées de 15 kilomètres, matérialisée sur la carte qui vous est présentée. Cette carte est également accessible sur le site Internet la mer en débat, avec les autres critères techniques qui permettent d'identifier dans un premier temps les zones propices, à savoir la bathymétrie, la profondeur de l'eau, la vitesse des vents moyens, ainsi que les enjeux de navigation maritime, la distance au dispositif de



séparation de trafic de 10 milles nautiques, soit 10 000 kilomètres, et enfin, les enjeux liés à la Défense nationale, avec deux couleurs.

Dans l'état des lieux paysagers, nous allons évidemment travailler différents critères de lecture des paysages de l'ensemble de nos côtes, notamment la distance d'observation. Comme cela a pu être aussi évoqué à plusieurs reprises, la distance d'implantation des parties à la côte a un lien évident avec le coût du raccordement et celui de l'électricité. Nous prendrons également en compte la hauteur de vue et la courbure terrestre, un point qui a été développé par Franck DAVID de GEOPHOM, ainsi que les conditions météorologiques et marines qui influencent la visibilité sur les futurs parcs.

Nous allons aussi nous interroger, compte tenu des spécificités et des caractéristiques de nos côtes qui sont différentes sur notre façade entre la Bretagne et les Pays de la Loire. En Bretagne, nous avons une alternance de caps, de baies, et parfois, plutôt en Pays de la Loire, des côtes plus sédimentaires avec un paysage plus ouvert. La question de l'ouverture et de la fermeture des vues est vraiment un enjeu important par rapport à cette question d'implantation de zones propices. Cela pourra aussi se traduire sur l'implantation et l'agencement des éoliennes au sein des parcs. Vous avez quelques exemples d'implantations possibles. Là, c'est encore trop tôt à l'échelle de notre réflexion.

Nous nous questionnerons aussi sur la covisibilité vis-à-vis des paysages ou des points de vue du patrimoine remarquable. Nous avons aussi un travail sur les vues ouvertes ou directionnelles, nous revenons ici sur la fermeture des paysages et le modelé des côtes.

Aujourd'hui, vous pouvez consulter des photomontages qui ont la vertu de présenter des scénarios fictifs d'implantation d'un ou de parcs d'un gigawatt mutualisé, soit à 15 ou 22 kilomètres de distance des côtes. Cela permet un premier aperçu de l'implantation sur l'horizon des projets. Effectivement, cela a été dit aussi, les photomontages ont leurs limites, puisqu'ils sont statiques. Nous percevons le parc avec la vue, et non avec l'ensemble des sciences, mais cela permet tout de même au plus grand nombre d'appréhender un possible rendu.

Et enfin, je vous invite également à consulter la fiche dédiée au paysage, la fiche n°43, qui est en ligne. L'étude paysagère que nous verserons au débat public contribuera à l'évaluation environnementale stratégique du document stratégique de façade, tout comme l'étude des sensibilités environnementales menée à l'échelle de la façade que nous partagerons également courant mars. Elle abordera la sensibilité à l'éolien en mer des habitats, de l'avifaune, de la mégafaune marine, ainsi que des poissons et des mollusques crustacés par des cartes de sensibilité.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, Madame Trulla, pour votre présentation. Nous allons pouvoir prendre quelques rapides réactions. Il est déjà 20h34, donc je vous demande vraiment d'être assez concis dans vos prises de parole pour nous orienter doucement vers la conclusion de cet atelier en visio.

Madame Beauzemont, vous aviez levé la main depuis un certain temps. La parole est à vous.

Mme Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du Large

Je vais être très rapide : je trouve que le compte rendu du groupe de travail n°1 a été réducteur, voire un peu déformé. Il a bien été dit qu'il y avait une demande d'études préalables, de se donner du temps, d'avoir un moratoire, mais il n'a pas été dit que le réchauffement climatique passait après le paysage, ou j'ai peut-être mal compris le compte rendu.

En revanche, il a été dit que l'éolien ne réduit pas le CO2 d'après nos études. C'est très différent.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup, c'est parfait. Madame Neau avait également levé la main. Vous avez la parole.

Mme Elizabeth NEAU. Association PIEBIEM

J'ai bien noté l'intervention presque conclusive de la DREAL, qui évoque une distance de 15 kilomètres des côtes, sauf erreur. Je voudrais déjà pointer une contradiction avec ce que nous a dit dans l'atelier le représentant de l'industrie éolienne. Eux préconisent une distance de 20 milles des côtes.

Je voudrais aussi rappeler que cette problématique du paysage n'est pas à considérer uniquement vu des promontoires îliens ou de la côte. C'est un espace de navigation, de vie, qui doit être préservé dans le cadre de ces projets. Nous sommes sur une occupation multimillénaire qui concerne beaucoup de citoyens français et européens qui aspirent à profiter de ce littoral, et pas seulement les pieds sur la



côte, qu'elle soit des îles ou la côte du continent. Il faudrait aussi que l'État prenne en compte cette dimension, du fait que la mer est un paysage augmenté, pas seulement un simple paysage que l'on fait évoluer en fonction des besoins ou d'une pseudo utilité que nous ne reconnaissons évidemment pas ; et qu'il ne compromette pas, par des projets un bilan extrêmement précieux qu'est celui du littoral à une relativement grande distance des côtes que nous avons en France, que d'autres pays nous envient, et dont les citoyens aspirent aussi à profiter.

Nous sommes donc sur une problématique non seulement locale, mais qui est bien plus large, puisque nous pensons que ce littoral, ce chapelet d'îles, en particulier en se recentrant sur la France qui remonte vers le Nord...

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Je vais vous inviter à conclure votre propos, s'il vous plaît.

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Est un bien de l'humanité. Il faut le gérer comme tel, et pas dans une vision court-termiste de vouloir y installer des industries éoliennes énergétiquement peu performantes, et tout aussi peu performantes d'un point de vue climatique...

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci, Madame Neau, pour votre intervention...

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Peu performantes, je voudrais dire en particulier, puisque ce sont des énergies qui...

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Je vous invite réellement à conclure votre propos, s'il vous plaît.

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Qui utilisent des espaces gigantesques. Or, nous disposons d'énergies beaucoup plus denses, voire d'autres types d'énergie qui peuvent tout à fait convenir aux besoins à moyens et longs termes.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Je vous remercie pour votre intervention. Madame Trulla, voulez-vous éventuellement réagir sur le point des 15 kilomètres à la côte ? Je ne sais pas si vous avez des éléments sur ce point-là.

Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets d'énergies marines renouvelables - DREAL

C'est une distance qui a été retenue. La loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables indique que les zones prioritaires à l'éolien en mer seront recherchées en priorité dans la zone économique exclusive. « En priorité », cela ne signifie pas « exclusivité ». En entrée de débat, l'État a choisi de se positionner à 15 kilomètres des côtes et des îles habitées, fort de l'expérience des premiers parcs. Si vous projetez la carte de la distance des 15 kilomètres à la côte, vous verrez que cela fait commencer la recherche des zones propices derrière les premiers parcs installés. Nous nous mettons donc derrière ces premiers parcs. Ensuite, nous allons aller rechercher les zones propices en superposant les 5 critères techniques évoqués préalablement. Le 15 kilomètres à la côte, c'est un premier périmètre de travail.

Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci beaucoup pour cet élément de réponse. Il me semble que le syndicat des énergies renouvelables a aussi réagi dans le tchat. Voulez-vous préciser les éléments à l'oral ? Sinon, je prends la dernière réaction. Pas d'éléments complémentaires ? Très bien, je vais passer la parole à Monsieur Bour, et ce sera la dernière réaction avant la conclusion de ce webinaire.

M. Nicolas BOUR

Tout d'abord, merci d'avoir organisé ce webinaire que nous avions demandé assez fortement à Granville. J'ai deux réactions sur la restitution de l'atelier n°2.

Premièrement, le sujet patrimonial qui est sorti de façon très forte n'a peut-être pas été exprimé de cette façon-là dans la conclusion. Je souhaiterais que cela soit rectifié.



Dernier point, qui est une question importante, dans l'atelier n°2, la CPDP a annoncé un débat public au deuxième semestre 2024 sur le mix énergétique dans le cadre de la PPE.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Je vais reformuler...

M. Nicolas BOUR

Je finis ma question, si vous voulez bien.

Ma question est de savoir comment les conclusions du débat actuel vont être articulées. Lors du précédent webinaire, pour la question de l'opportunité, nous avions bien dit qu'il fallait comparer les solutions, les coûts et les impacts. Est-ce que la CNDP sera en charge de ces débats au deuxième semestre ? Et comment voyez-vous l'articulation entre les débats ? Je vous remercie.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Tout à fait.

À ce stade, la CNDP n'a pas été saisie, il y a une concertation sur la PPE, c'est pour cela que je le mettais dans le tchat. J'ai utilisé le mauvais terme, c'est de ma faute, car nous parlons de débat. Il va y avoir forcément concertation, mais pas forcément de débat public. À ce stade, rien n'est prévu. La PPE, il y a eu un débat public en 2018. À ce stade, la CNDP n'est pas saisie.

Sur la deuxième partie de la question, si vous voulez bien reformuler?

M. Nicolas BOUR

La deuxième partie, c'est la question de la comparaison des solutions dans l'opportunité. Je pense que le CESE l'a très clairement formulé avec la question de l'opportunité au cœur du débat. L'opportunité, comme nous l'avions dit lors du séminaire précédent, cela ne se regarde pas tout seul dans son coin. Aujourd'hui, il y a un problème de périmètre de la réflexion qui ne nous semble pas adaptée. L'opportunité de l'éolien ne se regarde pas seule, mais par comparaison avec d'autres solutions.

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Par exemple, les énergies thermiques renouvelables.

M. Nicolas BOUR

Exactement.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Juste pour revenir sur le débat qui nous concerne à ce jour, pour vous remettre peut-être le cadre. On est bien aujourd'hui, dans le cadre du débat public, sur la révision des documents stratégiques de facade, soit la planification maritime et la cartographie de l'éolien en mer.

M. Nicolas BOUR

Et sur l'opportunité de l'éolien en mer, cela a été dit le premier jour de l'ouverture...

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Les alternatives. Cela a été dit le premier jour : les alternatives.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Complètement. C'est tout à fait le cas, et c'est ce que j'ai redit en introduction. C'est bien pour cela que nous traitons de ces sujets ici, et que ces sujets vont forcément continuer d'être traités. Nous ne partons jamais de zéro, et je parle sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage, sur les questions énergétiques, nous ne partons pas de zéro à ce jour. Il y a eu des scénarios dessinés à l'issue notamment du débat public de 2018. Les éléments vont être rediscutés, mais à partir des objectifs qui ont été fixés au préalable ainsi que dans les scénarios qui nous sont présentés. Aujourd'hui, notre objectif est de discuter de cette planification maritime et de cet enjeu des énergies marines. C'est tout l'intérêt d'avoir ce débat public avant de discuter aussi de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cela va justement venir aussi contribuer aux réflexions de l'État sur ces enjeux énergétiques. Nous sommes bien dans ce cadre-là, et c'est pour cela que nous avons toute opportunité de discuter ces sujets.



Mme Valentine COUMERT, Eclectic Experience

Merci à tous les deux pour vos interventions. Je vous propose de conclure sur ce dernier échange, avec un rapide mot sur les modalités à suivre dans ce débat, comment poursuivre les échanges dans le cadre du débat sur la mer.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci à toutes et tous, nous avons un peu débordé, mais nous vous remercions vivement pour votre participation.

La prochaine escale pour la CPDP NAMO sera sur le territoire de Lorient à partir du 19 mars. Et comme dit au préalable, on se retrouve lundi prochain pour parler des questions et des enjeux sur le raccordement, quels critères de choix, et nous terminerons aussi nos ateliers en ligne le 21 mars sur les enjeux et défis pour la pêche et les autres activités en mer.

Vous pouvez retrouver tous les événements qui ont lieu sur la façade, mais aussi les événements en ligne comme les webinaires nationaux du mardi sur le site du débat : https://www.debatpublic.fr/la-meren-debat. Vous y avez toute une partie agenda.

Par rapport aux différentes contributions qui ont déjà été faites, vous pouvez aussi toutes les retrouver sur le site, soit dans l'espace atlas et cartographie, soit dans les espaces cahiers d'acteurs et contributions au débat. Merci à toutes et à tous.